

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-329 du 27 Octobre 1995

Autorisant la nommée OGUAH Simone
Noëlie Marie Kochoure épouse KEHRER
à perdre la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 65-17 du 28 Juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ainsi que le Décret N° 272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités d'application dudit code et les instructions du Garde des Sceaux, Ministres de la Justice et de la Législation ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU la requête en date à Berlin du 27 Juin 1995 de la nommée OGUAH Simone Noëlie Marie Kochoure épouse KEHRER, ensemble les pièces jointes ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Octobre 1995 ;

D E C R E T E :

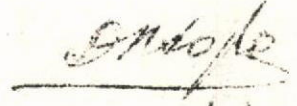
Article 1er. - La nommée OGUAH Simone Noëlie Marie Kochoure épouse KEHRER, née à SOKPONTA (ZOU), le 23 Décembre 1959, de OGUAH Atékou Cyrille et de OGOUGBA Rosalie TOSSA, est autorisée à perdre la nationalité béninoise.

Article 2. - Le présent Décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée OGUAH Simone Noëlie Marie Kochoure épouse KEHRER, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



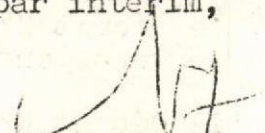
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation par intérim,



Edgar-Yves MONNOU.-



Théodore HOLO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC-MJL 8 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DGBN-DCF-DGTCP-DGID-DGDPI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCF-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSEE 1 JO 1.-